

Exécution comptable des marchés publics.

Public :	Toute personne souhaitant connaître l'exécution comptable des marchés publics.
Prérequis :	Aucun
Durée :	1 jour (7 heures)
Objectifs :	A l'issue de la formation, le participant est capable de : Maitriser les processus d'exécution des marchés publics Connaître les règles applicables aux recettes et dépenses publiques Connaître les aspects financiers des marchés Assurer l'exécution et le suivi des marchés.

Programme :

L'exécution financière du marché

- Les notions de prix
 - Prix unitaires
 - Prix forfaitaires
 - Prix de base
 - Prix de règlement
- Les différents types de prix
 - Ferme
 - Ferme actualisable
 - Variable
- Le choix de la forme de variation du prix
 - Formules paramétriques
 - Ajustement
 - Choix des index et indices
 - Les clauses incitatives
- Le délai global de paiement et les intérêts moratoires

Les clauses financières des marchés

- Le délai global de paiement
 - Les délais réglementaires
 - Le calcul du délai global de paiement
 - La suspension du délai de paiement

- Les intérêts moratoires et les intérêts moratoires complémentaires

Les modalités financières du marché

- L'avance et ses modalités de remboursement
- L'acompte
- Le règlement partiel définitif
- Les éléments obligatoires pour obtenir le paiement
- Les pièces à transmettre à la trésorerie
- La retenue de garantie, la caution et la garantie à première demande
- Les cessions et nantissements

Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.

Découverte des enseignements par le questionnement et les échanges avec et entre les participants.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.